

## « Une discrimination institutionnalisée »

**Dans leur livre *Le Scandale des assistantes maternelles*, Sonny et Louise Perseil dénoncent les conditions de travail des professionnelles et l'immobilisme des pouvoirs publics. Ils émettent des propositions pour améliorer leur situation. Entretien avec Sonny Perseil, chercheur au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).**

**La crise sanitaire a-t-elle servi de déclencheur à l'écriture de cet ouvrage ?**

Nous l'avons finalisé pendant la crise sanitaire, mais nous avons mené auparavant une recherche-action ethnographique pendant douze ans auprès d'assistantes maternelles en région parisienne. Mon épouse est assistante maternelle depuis 2007 et nous avons observé beaucoup de désespoir, d'épuisement et de *burn out*. Nous avons eu l'impression qu'il y avait une urgence à écrire sur le manque de reconnaissance de ces femmes par les institutions, mais aussi par les parents qui prennent souvent ce travail à la légère. Beaucoup de personnes s'adressent à elles comme si elles n'étaient pas de véritables professionnelles, comme si elles faisaient cela par vocation, par nature, parce que ce sont des femmes, des mères et qu'elles restent chez elles. Pour beaucoup cette crise sanitaire a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Elle n'a fait que révéler les insuffisances, mais nous avons été surpris par l'ampleur des mesures contradictoires, voire farfelues, prises au début, comme la dérogation pour l'extension de l'agrément qui est d'ordinaire extrêmement difficile à obtenir.

**Les mots sont importants : vous revenez sur l'appellation « assistante maternelle » que vous jugez inappropriée. Pourquoi ?**

C'est notre point de départ. On ne parle même pas du mot « nounou » : qui aimerait avoir un nom de métier aussi infantilisant ? Mais « assistante maternelle » ne convient pas non plus, car les professionnelles ne sont pas des « assistantes », puisqu'elles suppléent les parents, et le terme « maternelles » renvoie à une référence genrée qui n'a plus lieu d'être. Donc, nous nous sommes demandé comment appeler ce métier sachant qu'il comporte des aspects très variés. Il s'agit aussi de préserver la santé des tout-petits, de donner des soins, alors qu'elles ne sont pas reconnues comme personnel de santé. Pourtant, avec l'accord des parents, elles sont en mesure de donner des soins. Pour nous, « auxiliaires de puériculture » serait intéressant, comme cela existe déjà en



© DR

crèche. Ce sont des métiers assez équivalents, mais le cadre d'emploi est différent. Donc « auxiliaires de puériculture agréées » pourrait convenir.

**Vous dénoncez les procédures de délivrance d'agrément : que contestez-vous ?**

Nous n'en contestons pas le principe, car toute personne chez qui on dépose un enfant doit disposer d'une forme de certification. Mais nous contestons le fait que l'agrément soit délivré sans qu'aucune assistante maternelle ne participe à ce processus. C'est quand même assez curieux et introduit un lien de domination. Nous pensons qu'il serait judicieux, comme pratiquement dans toutes les professions, que les pairs, c'est-à-dire d'autres assistantes maternelles, participent au processus de délivrance et de contrôle. Moi, je suis dans l'enseignement supérieur, on y devient maître de conférences avec des jurys qui comportent d'autres professionnels du même type. Pourquoi les assistantes maternelles sont-elles à ce point exclues du processus ? Elles sont moins diplômées que les corps qui les contrôlent, mais ce n'est pas une raison,

car on leur demande d'être extrêmement professionnelles et de disposer de compétences variées.

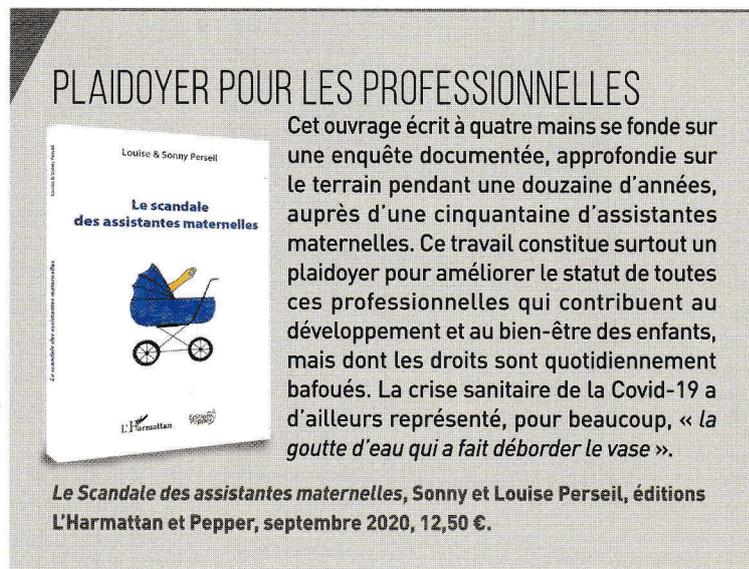
### **Vous critiquez également l'opacité lors du recrutement...**

L'immixtion de l'employeur dans la vie privée de la candidate est ici très forte. Le futur employeur peut voir l'ensemble de son logement, la questionner sur son conjoint, ses enfants, et, la plupart du temps, cela se fait hors du temps de travail, en soirée, le week-end. Nous avons remarqué que, parfois, les refus ne semblent pas fondés sur la proximité du domicile, par exemple, mais sur des critères clairement discriminatoires, comme la couleur de peau ou la religion. Or, c'est extrêmement difficile à prouver et rien n'a été pensé dans ce sens, donc c'est toléré par les institutions qui savent que le problème existe, mais ne disent rien contre. Nous proposons donc que les institutions délivrent une information aux parents employeurs relative aux bonnes pratiques de recrutement, et que les parents puissent rédiger un compte rendu de l'entretien pour expliquer leur refus. Il faudra qu'ils trouvent des arguments pertinents pour s'expliquer, cela aurait le mérite de les sensibiliser.

### **Vous abordez ensuite le salaire et le défaut d'accès à la médecine du travail. Quelles sont vos propositions ?**

Sur ces points, cela revient à considérer que cette profession n'existe pas véritablement, car elle ne relève pas du Code du travail. Cela constitue une forme de discrimination institutionnalisée. Pourquoi les assistantes maternelles dépendent toujours du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ? C'est anormal, car ce code fixe un niveau de rémunération aberrant. Pourquoi cette profession n'aurait-elle pas droit au salaire minimal ? Un système a été mis en place, qui considère que ce n'est pas un vrai travail et que toute la durée de leur temps de travail n'est pas comprise dans la rémunération. Très souvent, elles exercent au-delà de la durée de l'accueil pour le préparer. Celles qui accueillent plusieurs enfants arrivent à dépasser le SMIC, mais cela dépend des périodes et des zones d'exercice. Elles sont régulièrement à courir après des enfants à garder ! Dans « SMIC » il y a « interprofessionnel », donc cela s'adresse à toutes les professions.

Quant à la médecine du travail, nous avons rencontré beaucoup de femmes esquinées. Avec des problèmes articulaires, d'audition, de stress. Il serait pourtant simple de prendre des mesures de prévention, avec des spécialistes de l'ergonomie expliquant comment bien se tenir, fournissant des ceintures lombaires, du matériel. Aujourd'hui, elles n'ont d'autre recours que leur médecin traitant en curatif. Certains leur disent parfois : « *Mais arrêtez ! Vous ne pouvez plus continuer !* » C'est dommage d'en arriver là, alors qu'il existe une médecine du travail dont le rôle principal est la prévention.



## **PLAIDOYER POUR LES PROFESSIONNELLES**

Cet ouvrage écrit à quatre mains se fonde sur une enquête documentée, approfondie sur le terrain pendant une douzaine d'années, auprès d'une cinquantaine d'assistantes maternelles. Ce travail constitue surtout un plaidoyer pour améliorer le statut de toutes ces professionnelles qui contribuent au développement et au bien-être des enfants, mais dont les droits sont quotidiennement bafoués. La crise sanitaire de la Covid-19 a d'ailleurs représenté, pour beaucoup, « *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* ».

**Le Scandale des assistantes maternelles, Sonny et Louise Perseil, éditions L'Harmattan et Pepper, septembre 2020, 12,50 €.**

### **Vous avez la dent dure contre les organisations représentatives : pourquoi ?**

Les assistantes maternelles ne sont pas toujours très diplômées, sont parfois d'origine étrangère, ont un sentiment de non-reconnaissance, mais certaines l'acceptent, sont résignées. Elles se disent : « *C'est dur, mais, tant pis, au moins je peux travailler et gagner un peu pour mon foyer.* » C'est un peu une confirmation des idées de Pierre Bourdieu sur la domination qui s'exerce d'autant mieux que les dominées n'en ont pas conscience. L'autre difficulté, c'est qu'elles n'ont ni le temps ni les moyens pour lutter. Donc, elles doivent être représentées, mais ce n'est pas un sujet qui a été porté par les grandes confédérations nationales. La philosophie générale du système consiste à favoriser une partie de la population, les parents, les mères qui reprennent une activité. Mais pourquoi au mépris des droits d'une catégorie professionnelle ? Cela pourrait se faire en harmonie avec ceux des assistantes maternelles.

### **Comment vous voyez l'avenir ?**

Nous sommes relativement optimistes, prudents, mais c'est assez rare pour être remarqué : le sujet est sur l'agenda politique depuis quelques mois, notamment grâce à la proposition de loi sur les métiers du lien. Nous avons envoyé le livre aux députés, à la Défenseure des droits, au président du Conseil constitutionnel – car il y a une violation du droit constitutionnel à l'égalité –, au secrétaire d'État Adrien Taquet, à la ministre du Travail Elisabeth Borne. Nous avons envie de contribuer à notre niveau à la réforme de ce statut qui n'est pas conforme à notre devise républicaine, à l'État de droit et nous pouvons le démontrer. Donc, nous espérons qu'il y aura une prise de conscience. Comme le dit le proverbe chinois : le chemin commence toujours par un pas !

**Propos recueillis  
par Laetitia Delhon**